



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Préambule :**

Vous allez séjourner dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie et organisé selon un projet médical et thérapeutique. Comme dans toute collectivité, des règles sont nécessaires pour :

- organiser les soins en tenant compte de principes de sécurité et d'hygiène
- préserver le bien-être et l'intimité de chacun en respectant des principes de confidentialité.

Le règlement intérieur pour les patients et les visiteurs est élaboré et appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative.

**L'ensemble des différents points du règlement intérieur doit être respecté. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à une demande de sortie administrative à l'initiative de la direction de l'établissement.**

### **Fonctionnement de l'établissement**

#### **♦ Respect des horaires de fonctionnement de l'établissement :**

Les repas sont servis à heure fixe en salle à manger :

Petit déjeuner 8h en semaine et 8h30 le week-end et les jours fériés

Déjeuner 12h

Dîner 19h

Si votre état de santé l'exige, les repas sont servis en chambre après avis médical.

Le repos dans votre chambre est obligatoire de 13h30 à 14h30.

A 21 h 15, la porte de la clinique est fermée.

Les visites sont autorisées, suivant avis médical, tous les jours de 14h à 18h.

Les visites ne sont pas autorisées dans les chambres sans autorisation du personnel soignant. Il est recommandé aux familles de visiter les malades dans les salons.

#### **♦ Les sorties sont règlementées et ne peuvent être accordées qu'après prescription du médecin psychiatre et validation par la Direction de l'établissement.**

Elles sont autorisées au bout de 8 jours, le mercredi, le samedi et le dimanche de 8h à 20h ou de 13h à 18h. Toute demande en dehors de ces jours devra être justifiée.

#### **♦ Confidentialité :** vous séjournez dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie, **quelques rappels sur la confidentialité** peuvent vous permettre de mieux comprendre ou accepter les règles au sein de la clinique.

Pour des raisons personnelles, vous pouvez demander la non divulgation de votre présence à toute personne extérieure ou séjourner de façon anonyme au sein de l'établissement. Une procédure intitulée « Admission sous X » est en place au sein de la clinique, elle implique que la demande ait lieu au moment de l'admission.

L'ensemble du personnel de l'établissement (le personnel de soins mais aussi les secrétaires, le responsable technique, le cuisinier...) est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public. Le personnel ne peut pas communiquer de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé.

#### **♦ Fonctionnement des chambres :** l'accès à votre chambre par le personnel de la clinique peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit dans le respect des règles de discrétion; l'accès à votre chambre par les visiteurs, les autres patients est réglementé.

## La vie en communauté

♦ **Savoir vivre en communauté** : chacun doit respect les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir-être en collectivité.

Les patients et leurs proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis du des autres patients et du personnel.

♦ **Tenue soignée** : une tenue correcte est de mise dans l'ensemble de l'établissement (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale, ...).

♦ **Respect du repos de chacun** : chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement.

Nous vous demandons de ne pas crier, de ne pas adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement.

Il convient également d'user modérément des appareils de radio, de télévision ou de téléphonie. Des salons de télévision sont à votre disposition.

Pour respecter le repos de chacun, les visites dans les chambres des autres patients ne sont pas permises sans autorisation.

♦ **Respect des locaux** : la clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et le personnel.

Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel. La direction se réserve le droit de demander réparation des dégradations commises.

Afin d'éviter de dégrader les murs, merci de ne pas afficher dans votre chambre photos, cartes postales ou autres objets.

♦ **Les conduites réprimées par la loi** :

Le patient et leurs visiteurs sont responsables de leurs actes au sein de la clinique.

La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

♦ **Respect de la liberté de culte** : chacun peut se livrer aux activités religieuses et philosophiques de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

## Les règles de sécurité

♦ **Incendie** : En cas d'incendie les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement.

En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

♦ **Tabac et autres substances** :

Il est formellement interdit de fumer dans tout l'établissement (Décret n° 2006-1386 du 15/11/2006).

Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits par votre psychiatre, des drogues ou autres produits toxiques durant toute la durée du séjour, et d'en introduire dans la clinique, par quelque moyen que ce soit.

L'utilisation de cigarettes électroniques est également interdite à l'intérieur de l'établissement.

♦ **Utilisation d'appareils électriques** : L'utilisation d'appareils électriques, tels que bouilloire, cafetière, fer à repasser, n'est pas autorisée. Les sèche-cheveux seront remis au personnel soignant lors de votre admission et vous seront restitués ponctuellement pour utilisation.

♦ **La conduite automobile** : Par mesure de sécurité routière, il est interdit d'utiliser un véhicule, pendant la durée d'hospitalisation, sans autorisation. Vos clefs de voiture doivent être obligatoirement remises à l'infirmier.

♦ **Téléphones portables** : Conformément à la Circulaire DH/E.M1 n°40 du 09/10/1995, les téléphones portables ne sont pas autorisés dans l'établissement. Par dérogation, ils sont tolérés, mais en dehors des locaux et strictement interdits pendant les repas ou les soins.

♦ **Arrivées et retours** : A l'admission et éventuellement au retour de sortie, un inventaire de vos effets personnels pourra être fait par le personnel soignant.

Pour assurer la sécurité au sein de l'établissement, ce personnel soignant est habilité à vous soustraire tout objet ou substance non autorisé.

Les objets contondants ou tranchants tels que ciseaux, cutters, couteaux seront gardés à l'infirmierie et vous seront restitués au moment de la sortie définitive. Il en est de même pour les médicaments.

♦ **Réception de colis** : pour des raisons de sécurité, le personnel pourra procéder à l'ouverture des colis que vous recevrez au sein de l'établissement lors de votre séjour ; ceci uniquement en votre présence.

♦ **Objets de valeur** : la clinique **décline toute responsabilité** en cas de vols, de perte ou de détérioration des objets de valeur, bijoux ou affaires personnelles contenues dans les chambres et n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt au coffre de l'établissement prévu à cet effet.

Nous vous conseillons de déposer vos valeurs dès votre admission. Un reçu vous sera remis à l'issue de l'inventaire de ces valeurs. La distribution de l'argent se déroule tous les jours, sauf le week-end, de 10h à 11h à l'accueil infirmier.

### Les règles d'hygiène

♦ **Hygiène au sein de votre chambre** :

Nous vous demandons de ne pas apporter et de ne pas stocker d'aliments dans votre chambre. Le stockage d'aliments dans les réfrigérateurs de la clinique n'est pas autorisé, quelques soient ces aliments, sans autorisation de la direction.

Pour votre lessive un service d'entretien de votre linge vous est proposé, moyennant facturation par nos services. Tout lavage dans les chambres est interdit.

♦ **Animaux domestiques** :

Dans le parc, les animaux domestiques ne sont pas admis, même de petite taille ou tenus en laisse. En aucun cas vous ne devez nourrir les chats errants venant de l'extérieur.

En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et le Directeur de la clinique, chargés de veiller à l'application de la réglementation.

Une commission de représentants des usagers existe au sein de la clinique. Elle peut également être saisie.

**Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.**

**La direction**